

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 30 MAI 2018

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 30 Mai 2018 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. HAGHEBAERT, Mme FEVRIER, M. ABRAHAM, Mme CARNEZAT, M.
LAVIER, Mme BEDU, Mme DERIEUX, M. PECHER
Adjoints au Maire,
MM. HEBERT, HAUTELIN, Mme DESMONS, MM. MONCHIERI, FOURNEL,
Mmes GUET, CARRIAU, DEDENON, BONNARD, MM. LECLOU,
PATRIGEON, BOUQUET, RAISONNIER, Mme PEYRIDIEU, M. ROLLION,
Mme CALMETTES, MM. GABORET, LOUIS, MARCHETTI
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. SZEWCZYK pouvoir à M. LAVIER
Mme COLIN pouvoir à Mme BEDU
Mme SIMON pouvoir à Mme DEDENON
Mme DELPHINE pouvoir à Mme BONNARD
Mme BLONDEL pouvoir à M. MARCHETTI

Madame PEYRIDIEU est élue Secrétaire de Séance.

I LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/03/2018 Est approuvé à l'Unanimité

II CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU STAND DE TIR PAR L'AME

Le Conseil Municipal approuve la convention de mandat à conclure avec la Communauté d'Agglomération Montargoise (AME), portant délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville pour la construction d'un stand de tir à Amilly
(Adopté à l'Unanimité)

III AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Dans le cadre de la conclusion de conventions d'occupations temporaires du domaine public, le Conseil Municipal fixe le montant des redevances et dépôts de garantie suivants :

- redevance mensuelle de 400 € et dépôt de garantie de 400 € pour l'occupation d'une partie d'environ 73 m² du local situé 122 rue Albert Frappin,
- redevance mensuelle de 450 € et dépôt de garantie de 450 € pour l'occupation du rez-de-chaussée d'environ 80 m² du local situé 132 rue Albert Frappin.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Afin de procéder à la régularisation foncière de parcelles destinées au domaine public communal, il est pris acte des déclarations d'abandon perpétuel au profit de la Ville, des parcelles cadastrées CM n°674 de 5 m² et ZI n°222 de 21 m² situées rue André Lioret et rue des Bruyères
(Adopté à l'Unanimité)

3°) Il est décidé le classement de l'Allée Amicie de Montfort et des réseaux dans le domaine public de la voirie communale (Adopté à l'Unanimité)

4°) Est approuvée l'actualisation, au 1^{er} janvier 2019, des tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure : le tarif maximum de base est porté à 15,70 €/m² (soit + 1,2 %), conformément à la réglementation, et fait l'objet de coefficients multiplicateurs en fonction du support publicitaire et de sa superficie.
(Adopté à l'Unanimité).

IV EDUCATION

1°) Le Conseil Municipal décide de demander, pour toutes les communes de résidence des enfants fréquentant les écoles d'Amilly, sans distinction selon qu'elles sont situées en ou hors Agglomération, une participation au frais de scolarité pour l'année scolaire 2018 / 2019 fixée à :

- 929 € pour un élève d'élémentaire,
 - 1.818 € pour un élève de maternel,
- avec application du potentiel financier pour les Communes dont le potentiel financier est inférieur à celui de la Ville d'Amilly.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Il est décidé d'attribuer aux coopératives scolaires les subventions suivantes pour l'organisation de classes de découverte :

- 5.049 € à l'école des Goths pour le départ d'une classe à ESPINS (Calvados) avec option char à voile du 28 mai au 1^{er} juin,
- 1.335 € à l'école des Goths pour le départ de 4 classes au Zoo de Beauval, les 8 et 29 juin,
- 1.501 € à l'Ecole de Viroy pour le départ de 2 classes au Château de Vaux le Vicomte le 18 mai.

(Adopté à l'Unanimité)

V FINANCES

1°) Suite au réaménagement d'une partie des emprunts de la Société Vallogis, le Conseil Municipal décide de renouveler les garanties financières, précédemment accordées par la Ville, pour des emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur d'un montant total de 4.576.378,42 €

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Sur proposition de Madame la Comptable Publique il est décidé d'admettre en créance éteinte des produits irrécouvrables concernant les exercices 2010 et 2012, à hauteur d'un montant total de 382,78 €.

(Adopté à l'Unanimité)

VI RESSOURCES HUMAINES

1°) Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié comme suit :

Création, à compter du 1^{er} juillet 2018, des postes suivants :

- 1 poste d'Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet

- 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 3 postes d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 5 postes d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 4 postes d'Agent de maîtrise principal à temps complet
- 4 postes d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 4 postes d'Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 3 postes d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'Educateur territorial des APS principal de 1^{ère} classe à temps complet

Création, à compter du 1^{er} juin 2018, d'un poste de Conseiller de Prévention à temps complet, accessible aux candidats relevant du cadre d'emploi des Rédacteurs (catégorie B) ou justifiant d'une expérience confirmée par voie contractuelle.

Création, à compter du 1^{er} décembre 2018, d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet

Transformation, au 1^{er} juin 2018, de deux postes d'adjoints techniques à temps non complet (26,50 et 20 heures hebdomadaires) en postes à temps complet accessibles à des candidats relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques (C) ou justifiant d'une expérience confirmée.

Suppression, à compter du 1^{er} juillet 2018, des postes suivants :

- 1 poste d'Assistant de conservation à temps complet
- 1 poste de Rédacteur à temps complet
- 3 postes d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- 5 postes d'Adjoint technique territorial à temps complet
- 4 postes d'Agent de maîtrise à temps complet
- 4 postes d'Adjoint administratif territorial à temps complet
- 2 postes d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- 4 postes d'Adjoint d'animation territorial à temps complet
- 3 postes d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'Educateur territorial des APS principal de 2^{ème} classe à temps complet

Suppression, à compter du 1^{er} décembre 2018, d'un poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Dans le cadre des prochaines élections professionnelles des représentants du personnel en décembre 2018, le Conseil Municipal décide, pour le Comité Technique et pour le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 5 titulaires et 5 suppléants, et le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

(Adopté à l'Unanimité)

VII COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES D'ETUDES

Décision du 20/03/2018 : Conclusion d'un marché d'études pour l'opération suivante :

Opération	Titulaire	Rémunération € HT
Mission d'assistance artistique pour la réalisation d'un escalier dans un bâtiment culturel annexe	Sylvain DUBUISSON (92400 COURBEVOIE)	8.475 €

MARCHES DE TRAVAUX

Décision du 06/03/2018 : Conclusion du marché de travaux suivant :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Fourniture et pose d'une réserve incendie rue de Maltaverne	TINET TP (45210 FERRIERES EN GATINAIS)	15.803 €

Décisions des 20/03 et 02/05/2018 : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Mise en œuvre d'une extension de vidéo-protection urbaine avec transfert du CSU existant dans les nouveaux locaux	EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE (45200 AMILLY)	+ 4.235,80 €	84.235,80 €
Mise en œuvre d'une extension de vidéo-protection urbaine	EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE (45200 AMILLY)	+ 9.124,34 €	117.857,41 €
Travaux d'entretien et de réfection de voirie et réseaux divers	VAUVELLE (45290 VARENNES CHANGY)	Objet : Ajout d'une nouvelle référence au Bordereau des Prix Unitaires	Sans incidence financière (accord cadre à bons de commande avec un seuil maxi de 2.000.000 € HT)

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Décisions des 21/02, 22/03, 27/03, 28/03, 03/04, 18/04 et 14/05/2018 : Conclusion des marchés de fournitures et services suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Acquisition de fournitures pour l'entretien du parc automobile et de motoculture de la Ville Lot n°1 : Pièces mécaniques automobiles Lot n°2 : Pneumatiques Lot n°3 : Liquides, graisses et lubrifiants Lot n°4 : Pièces motocultures	CHAMBON (77140 NEMOURS) EUROMASTER (38330 MONTBONNOT) PICOTY (23300 LA SOUTERRAINE) VAL EQUIPEMENT (45200 AMILLY)	Accord-cadre à bons de commande : sans seuil minimum avec un seuil maximum : 30.000 € HT pour une période de 24 mois renouvelable 1 fois pour la même période et les mêmes seuils Accord-cadre à bons de commande : sans seuil minimum avec un seuil maximum : 20.000 € HT pour une période de 24 mois renouvelable 1 fois pour la même période et les mêmes seuils Accord-cadre à bons de commande : sans seuil minimum avec un seuil maximum : 5.000 € HT pour une période de 24 mois renouvelable 1 fois pour la même période et les mêmes seuils Accord-cadre à bons de commande : sans seuil minimum avec un seuil maximum : 30.000 € HT pour une période de 24 mois renouvelable 1 fois pour la même période et les mêmes seuils
Achat d'une remorque porte voiture	DAUDIN CONSTRUCTEUR (45370 CLERY-SAINT-ANDRÉ)	11.088,00 €
Création et entretien de signalisation horizontale	PROXIMARK (71100 CHALON-SUR-SAONE)	Accord-cadre à bons de commande : sans seuil minimum avec un seuil maximum : 100.000 € HT pour une période de 24 mois renouvelable 1 fois pour la même période et les mêmes seuils
Balayage mécanisé des rues et des bâtiments de la Commune	SOCCOIM SAS VEOLIA PROPLETE (45380 CHAINGY)	34.919,07 € (avril à août 2018)
Traitement antiparasitaire	ISS HYGIENE ET PREVENTION (45590 SAINT CYR EN VAL)	Accord-cadre à bons de commande avec un seuil maximum de 30.000 € HT pour une période de 2 ans renouvelable une fois

Décision du 11/04/2018 : Conclusion d'un avenant au marché de fournitures suivant :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Acquisition de fournitures pour l'entretien du patrimoine de la Ville Lot n°1 : Electricité	REXEL (75828 PARIS)	+ 6.000 €	Seuil maximum : 36.000 €

Décision du 05/04/2018 : Animations à la médiathèque – Conclusion d'un contrat avec le prestataire suivant :

Prestataire	Animation	Date	Montant
Eric LENOIR 89710 VOLGRE	Causerie autour du jardin punk	22/06/2018	100 € net

**Décisions pour l'organisation de la Fête de l'Europe des 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2018
Conclusion de contrats avec les prestataires suivants :**

- 20/11/2017 L'association « Anacrouse » pour le concert de « Celkilt » le dimanche 1^{er} juillet (5.380,50 € TTC)
- 25/01/2018 La société « SARL Barjots Dunkers » pour le spectacle des « Barjots Dunkers » le samedi 30 juin (1.920 € TTC)
- 01/02/2018 L'association « Sur le Fil » pour le concert de « Arcadya » le samedi 30 juin (1.000 € TTC)
- 01/02/2018 La société « Phoenix Productions » pour le spectacle et l'initiation à la jonglerie de « Ribambulle » le samedi 30 juin et le dimanche 1^{er} juillet (4.550 € TTC)
- 12/02/2018 La société « l'Art en Vogue Spectacles » pour le spectacle de « Tétouze » le dimanche 1^{er} juillet (800 € TTC)
- 23/02/2018 L'association « la Saugrenue » pour le concert du « Balluche de la Saugrenue » le samedi 30 juin (2.975,34 € TTC)
- 23/02/2018 La société « les Grooms » pour le spectacle de « les Grooms » le samedi 30 juin (4.353,50 € TTC)
- 27/02/2018 La société « Dionysiac Tour » pour le concert de « Red Five Point Star » le vendredi 29 juin (5.275 € TTC)
- 02/03/2018 Le concert de Che Sudaka proposé par la société « Dionysiac Tour » le samedi 30 juin (8.500 € TTC)
- 26/04/2018 La société « Concerts Russes Production » pour le concert de Ludmila Berlinskaia le vendredi 29 juin (2.426,50 € TTC)
- 11/05/2018 Rémi Faget pour l'animation micro le vendredi 29, samedi 30 juin et dimanche 1^{er} juillet (2.150 € TTC)
- 14/05/2018 L'association « Mademoiselle Hyacinthe & Cie » pour les manèges le « Zoo Déglingo » et « Ritournelle » (4.608 € TTC)

LOUAGE DE CHOSES

Décision du 26/04/2018 : Modification du bail professionnel conclu pour la location des locaux au 32 Rue Vincent Scotto : désignation comme nouvelle et unique locataire **l'association SCM « Soins et Consultations d'urgence du Montargois »** (au lieu et place du Docteur MAZOUZ)

Décision du 27/04/2018 : Conclusion d'un nouveau bail commercial de courte durée avec la Société « AVC PROTECTION » pour poursuivre la location des locaux au 35 Rue Raymond Tellier aux conditions suivantes :

- loyer mensuel : 500 € HT
- durée : 1 an à compter du 1^{er} mai 2018, renouvelable une fois pour une durée d'un an.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision du 24/05/2018 : Construction d'un restaurant scolaire sur le site de Viroy – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 (montant de la subvention sollicitée : 330.000 €, soit 20% du montant prévisionnel de l'opération ou 33 % d'un montant de dépenses plafonné à 1.000.000 € HT).

VIII ADOPTION DE VŒUX

1°) Sur proposition du Président de la Région Centre-Val de Loire, le Conseil Municipal adopte un vœu similaire à celui voté par la Région en ces termes :

- Dénonce sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;
- Exprime la totale incapacité financière de la Région Centre-Val de Loire pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité ;
- Condamne le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;
- Demande au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et de proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser ;
- Interpelle l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Sur proposition du Président du Conseil Départemental du Loiret, le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

(Adopté à l'Unanimité)

**Affiché le 06 Juin 2018
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY